



DÉPARTEMENT DE L'OISE  
Arrondissement de Compiègne  
Canton de Compiègne-Sud-Ouest

*République Française*

**MAIRIE de VENETTE** 

## Réunion du Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal, sont convoqués

dans la **SALLE DES FETES**,  
pour la réunion, qui aura lieu le :

**Jeudi 23 juin 2022, à 19h00.**

### Ordre du jour :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
- Approbation du Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2022.

*Dans le cas où vous n'auriez pas reçu le pv, il vous faudra le signaler en mairie, dès réception de la présente convocation.*

*A défaut de manifestation de votre part, vous serez réputé avoir reçu le pv.*

0. Relevé des décisions du Maire.
  1. Mise en place de la nomenclature comptable M 57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
  2. Avis du conseil municipal sur la répartition dérogatoire du fonds de péréquation intercommunal et communal 2022.
  3. Taxe sur la consommation finale d'électricité – substitution du syndicat d'énergie de l'Oise pour la perception du produit de la taxe.
  4. Vente de deux parcelles rue Gabriel FAURE à la SAS ANDRE LOGIT.
  5. Acquisition de trois parcelles appartenant à VNF.
  6. Convention avec l'ARC pour la mise à disposition d'un référent insertion professionnelle.
  7. Demande de subvention au conseil départemental de l'Oise pour la journée « Venette estivale ».
  8. Convention financière avec GRDF pour l'extension du réseau gaz dans le Square des Pérelles.
  9. Constatation d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers.
  10. Décision modificative n°1 au budget primitif 2022 de la ville de Venette
- Questions et informations diverses.

Le 14 juin 2022,

Le Maire,  
Romuald SEELS.

